



**UNODC**  
Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime

Référence: CU 2009/178 (A)

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au  et a l'honneur d'appeler l'attention du Gouvernement sur la décision 4/1 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée sur les "Mécanismes d'examen à envisager pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant".

Dans sa décision 4/1, la Conférence a estimé qu'il était nécessaire d'étudier les options concernant un mécanisme approprié et efficace pour l'aider à examiner l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant. Elle a également demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) de convoquer au moins une réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée, avec des services d'interprétation, à Vienne, d'ici à septembre 2009, réunion qui devait lui présenter, à sa cinquième session, un rapport sur les mécanismes, selon que de besoin, pour examiner l'application de la Convention et de ses Protocoles. Cette réunion a eu lieu à Vienne le 30 septembre 2009 et a décidé de tenir une autre réunion à Vienne en janvier 2010.

**Le Gouvernement est cordialement invité à participer à la deuxième Réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée sur les mécanismes d'examen à envisager pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, qui se tiendra à Vienne (Autriche) les 25 et 26 janvier 2010.**

---

**Pour un monde plus sûr face à la drogue, au crime et au terrorisme**

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime | Centre international de Vienne | B.P. 500 | 1400 Vienne | Autriche  
Tél.: (+43-1) 26060-0 | Télécopie: (+43-1) 26060-5866 | Courriel: [unodc@unodc.org](mailto:unodc@unodc.org) | [www.unodc.org](http://www.unodc.org)

La documentation, l'ordre du jour provisoire annoté et la proposition d'organisation des travaux seront accessibles, sous forme électronique, dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sur la page Internet de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à l'adresse suivante:

<http://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/second-open-ended-intergovernmental-meeting-of-experts-on-possible-mechanisms-to-review-implementation-of-the-untoc-convention-2010.html>

..... Est joint à la présente un exemplaire d'une note d'information destinée aux participants, qui contient des instructions et renseignements administratifs pour faciliter l'organisation de leur voyage, l'obtention de leur visa, la réservation de leur chambre d'hôtel et d'autres démarches.

Il serait souhaitable que la réponse de votre Gouvernement à la présente invitation soit directement envoyée au Secrétariat de la Conférence des États parties, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), télécopie: +43-1 26060 74344, ou qu'une copie scannée soit envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante: [untoc.cop@unodc.org](mailto:untoc.cop@unodc.org).

Les renseignements sur la composition de la délégation, y compris les noms, titres, adresses électroniques et autres coordonnées de ses membres, devront être communiqués au secrétariat **le 15 janvier 2010 au plus tard**. Les représentants, dont l'adresse électronique aura été fournie, recevront un lien qui leur permettra de télécharger leur photographie afin d'écourter la délivrance du badge à leur arrivée à la Porte 1 du Centre international de Vienne et au secrétariat de leur fournir, le cas échéant, des informations importantes et à jour concernant la réunion.

Le 11 décembre 2009

